
Comité Citoyen SSA

Atelier #5 du 22 mars 2025

1. ACCUEIL

Introduction et objectif du jour par Camille :

- Trancher sur les modalités de prise de décision
- Poursuivre le travail sur le conventionnement
- Amorcer celui sur la cotisation

→rappel de l'importance du soutien vis-à-vis des uns et des autres avant de critiquer et de tester une proposition avant de la rejeter, respect du rapport au sujet différent selon chacun, et que les points de vue de tous.tes sont les bienvenus.

→Rappel de la nécessité de s'observer soi-même, de laisser la parole à chacun, et que tout le monde est créatif, donc de s'écouter les un.e.s et les autres

2. POINT D'INFORMATIONS PAR MAGALI

→accueil de nouveaux membres : Florence, Ségolène, et Sam (producteur à la récolte paysanne) + Mathieu (qui n'est pas à la séance auj)

→Magali réalise le point d'étape depuis l'atelier dernier

- sur les groupes de travail (animation, conventionnement, gouvernance) : difficile décision sur le processus décisionnel, réflexion sur la manière d'appréhender le conventionnement, la manière de co-construire le déroulé des séances de comité.
- rencontre inter-caisse à Cadenet avec les présents (Samuel, Julien, Jérémy, Miguel, Philippe, Magali, Pauline),
- rappel de la prochaine rencontre informelle le mercredi 26 mars au café pour ceux.

3. ATELIER CARTO SUR LE CONVENTIONNEMENT

Explication des consignes :

En 3 groupes :

Réflexion individuelle sur 3 ou 4 lieux que j'ai envie de conventionner (15 min) : chaque participant remplit une feuille avec une ligne par lieu et 2 colonnes "critères de validation d'un lieu" et "critères de rejet d'un lieu".

- **Premier tour de table** (10 min) : quelqu'un pose une **gommette lieu sur la carte** qui recense les lieux de résidence des participants au comité, l'animatrice donne un numéro au lieu et l'ajoute à la liste des lieux ; on dénombre le nombre de personnes qui ont proposé ce lieu ; on continue avec la personne suivante jusqu'à épuisement de tous les lieux

- **Second tour de table (25 min) :**
 - Quelqu'un propose un critère et on crée un **post-it pour ce critère** selon le modèle ci-dessous (vert si critère de validation du lieu - rouge si critère de rejet) ;
 - On recense sur le post-it les lieux auxquels le critère correspond et le nombre de personnes qui ont donné ce critère pour le lieu ;
 - On dépose le post-it sur un paper dans une des 3 catégories "critères de validation d'un lieu", "critères de rejet d'un lieu" et "critères à discuter" ;
 - On passe à la personne suivante qui propose un nouveau critère jusqu'à épuisement des critères.
- **Phase de synthèse (10 min) :** un sujet est choisi dans les "critères à discuter" pour la partie débat qui suit

Synthèse table 1 :

→ Rappel : le conventionnement parle à tout le monde, donc faire attention aux critères pouvant exclure certaines

→ L'accessibilité géographique mais aussi en termes de temps a été soulignée.

→ De nombreux sujets porteurs de débats : les labels, la définition de la qualité, de la durabilité, de ce qu'est le local, sur la transformation...

Synthèse table 2 :

→ une importance donnée à la juste rémunération des producteurs et aux bonnes conditions de travail des salariés (chez les distributeurs et artisans transformateurs)

→ label bio + producteurs ouverts à l'adaptation de leurs pratiques plus environnementales. Visée écologique globale de la ferme (empreinte C)

→ exclus : les grandes surfaces non spécialisées bio, les produits non alimentaires

→ sujets de débat : qu'est ce que le local ? (= Couserans pour tout ce qui peut être produit là et sinon échelle plus large ?), la viande, l'alcool ?, le niveau d'emballage, quelle rémunération des producteurs chez les distributeurs bio ?

Synthèse table 3 :

→ L'importance de l'accessibilité (géographique, horaire et financière) a été soulignée

→ Question qui s'est posée : comment bien rémunérer les producteurs et avoir des prix raisonnables pour les mangeurs

4. DÉLIBÉRATION SUR LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Introduction par le GT gouvernance et présentation nouveau calendrier :

Rappel : une personne était sceptique sur le calendrier donc une nouvelle proposition est faite en étalant sur plus de comités, mais en préservant le même processus. La date de début de l'expérimentation dans ce cas-là est repoussée à octobre si le comité doit en arriver au vote à point.

Magali : il ne sera **pas possible de repousser le lancement après septembre ou octobre**, tout en soulignant la **difficulté à organiser des réunions durant le mois de juillet et août**.

Il est aussi souligné que cela ne doit pas être parfait, et qu'il est important de s'adapter à chaque situation afin d'éviter le scénario de la séance précédente, ou une décision aurait pu être prise si un échange avait eu lieu.

Présentation des consignes de l'activité :

Afin de voir si tout le monde est d'accord, 3 petits groupes vont échanger et au bout de 10min, les membres lèvent le carton vert si tout le monde est d'accord, ou bien le carton rouge avec une proposition permettant de solutionner le problème.

→ **adoption à l'unanimité du processus de consensus**, et ne pas hésiter à rejoindre le groupe gouvernance pour être force de proposition.

5. DÉBAT MOUVANT SUR LE CONVENTIONNEMENT

Consigne avec animation par Camille :

La position dans l'espace reflète notre avis sur la question posée. Pas le droit d'être dans la rivière du doute, le but étant d'avoir un point de vue à partir de la phrase :

« Il n'y a que le conventionnement de producteur.ices qui permette la défense de petit.es paysan.nes »

Majorité : 13 pas d'accord, avec 7 personnes d'accord

→ Discussion par groupe de 4 sur des arguments à proposer, et lors de l'énoncé de l'argument, on se rapproche si on est d'accord.

Arguments d'accord :

- le lien direct au producteur.ice permet d'éviter la marge faite par les intermédiaires, et assure donc une meilleure rémunération des producteur.ices.

Avancement vers le d'accord d'environ 5 personnes

Argument pas d'accord :

- nuance sur la phrase où le conventionnement n'est pas le seul processus à défendre les petits paysan.ne.s

Avancement de 5 personnes vers le pas d'accord

Argument pas d'accord :

Prise de parole : certains distributeurs respectent aussi les producteur.ices.

4 personnes se dirigent vers l'argument= = il reste 4 personnes côté « d'accord » à ce moment

Un doute est exprimé sur *que* : de quel mode de financement parle-t-on ?

Camille remplace *que* par *à la différence des distributeurs*.

Un des groupes d'accord se situant à la limite de pas d'accord exprime la difficulté de voter sans connaissances précises du système, et qu'il est difficile d'estimer si les producteur.ices trouvent cela intéressant de vendre ailleurs.

Tout le monde se dirige vers l'argument, cette remarque fait consensus pour le groupe.

=> *besoin d'informations sur les besoins des producteur.ices, sur les modalités de rémunérations chez certains distributeurs*

Argument pas d'accord :

Une personne exprime la complexité des ressources différentes selon chaque producteur.ices, on ne peut pas tout le temps être disponible, et le problème aussi de multiplier les tâches et les

compétences complexifient le système pour consommateur.ices et producteur.ices. Cela facilite la vie des producteur.ices et des consommateur.ices d'avoir aussi des distributeurs. Cela parle à tout le monde, mais **2 personnes restent éloignées**, et **5 autres personnes aussi même si elles se sont rapprochées**.

Argument d'accord :

Sur la réflexion d'un prix juste et raisonnable, c'est plus logique d'avoir une relation directe au producteur.ices et cela est moins cher pour le consommateur.

Argument pas d'accord :

Remarque sur le fait que c'est vrai au niveau local, mais que cela ne fait pas de sens à un niveau plus global où les lieux de distribution facilitent la vie des producteurs

=> *besoin d'informations sur la marge que se font les distributeurs*

Argument pas d'accord :

Il existe d'autres moyens alternatifs comme des magasins de producteurs locaux pour réduire les intermédiaires, et c'est un autre modèle que la vente directe.

3 personnes se déplacent complètement en direction de l'argument, passant de d'accord à pas d'accord.

Présentation de ce qu'est un magasin de producteurs : lorsque les producteur.ices se réunissent en collectif souvent sous la forme d'une association, avec une gouvernance horizontale mais parfois c'est aussi plus vertical avec de l'achat-revente la plupart du temps de produits locaux et la recherche d'une juste rémunération.

Un magasin de producteurs reste un lieu de distribution avec parfois du temps bénévole.

=> *besoin de clarifier le rôle des acteurs au sein du système, et le revenu de chacun.*

Autre explication sur les magasins de producteurs : il n'y a pas de déplacement de la valeur ajoutée, c'est-à-dire que le revenu distribué redescend intégralement au producteur.ice, si on enlève les charges allouées au magasin. Or, avec un distributeur, il y a un nombre d'intermédiaires avec une valeur ajoutée qui se rajoute à chaque intermédiaire.

Remarque : la question du nombre d'intermédiaires peut devenir un critère.

Réflexion sur le prix qui revient à un agriculteur, ce qui a le plus d'intérêt.

Remarque : le revenu que touche un agriculteur peut être un autre critère.

Il n'y a pas que l'argent, il faut aussi prêter attention au mode de vie, la reconnaissance de ce métier, leur redonner une place en les faisant exister, et d'avoir aussi une vie personnelle plus confortable. vendre qu'en direct peut en effet être très contraignant !

Remarque : l'amélioration des conditions de vie des agriculteur.ices peut être un objectif sous-jacent aux critères.

La présence du modèle de magasin de producteurs reste limitée sur le territoire, à la fois en termes de présence géographique et de choix de produits.

Remarque : il s'agit d'un point de vigilance en lien avec la question de l'accessibilité géographique, en termes de temps, mais aussi en termes de produits.

Remarque, pouvant s'apparenter à un objectif, sur la volonté d'essayer d'augmenter les lieux comme les magasins de producteur à terme.

Le conventionnement peut-être une manière de visibiliser des lieux de ventes alternatifs.

Camille rappelle le fait qu'il ne faut pas rester sur son individualité et d'observer ce que cela a sur d'autres gens.

La vente directe est aussi contraignante par l'obligation de présence aussi sur l'exploitation en prenant l'exemple d'éleveur.ses de vaches ou de poules en plus de la recherche de la juste rémunération. Un lieu de vente où les producteurs sont correctement rémunérés peut être intéressant.

Camille rappelle aussi qu'il faut faire confiance aux producteur.ices dans leurs choix, ce à quoi il est répondu qu'ils n'ont pas toujours le choix.

Positionnement final : à gauche conventionner mixité producteur.ices/distributeurs et à droite uniquement producteur.ices :

2 personnes pour conventionner uniquement des producteur.ices. 18 pour les deux.

6. DÉBUT DU TRAVAIL SUR LA COTISATION AVEC UNE PRÉSENTATION DE MAGALI ET BÉATRICE

Deux grandes problématiques sont annexes à la cotisation :

- Le montant de la subvention influence sur la manière dont on utilise cette dernière dans une perspective de garantir une meilleure accessibilité à une alimentation durable.
- La recherche d'une cotisation juste pose aussi question, afin de garantir un équilibre de la caisse, entre subvention et participation des membres.

Premier scénario :

Le montant donné par la subvention à la caisse est fixe, donc nous savons combien de temps la caisse peut être complétée par cette dernière.

Les participants de la caisse cotisent aussi, selon un système que le comité va décider.

Cela fait une moyenne qu'on redistribue. Dans ce cas, le montant de subvention reste le même, mais le montant de cotisation varie. Dès lors, la moyenne change chaque mois.

Avantages :

- Vision claire sur la durée
- Conscientisation d'un besoin d'investissement

Inconvénients :

- Le montant redistribué est variable selon les mois.
- Cela peut avoir moins impacter sur les habitudes alimentaires.

Deuxième scénario :

Le montant de cotisation reste variable. Cependant, une allocation fixe par mois est prévue, que la subvention vient compléter. La visée est différente : on ne redistribue pas une moyenne, mais un montant cible, par exemple les 150 € prévus par le collectif SSA.

Avantages :

- Sanctuarisation des fournisseurs
- Sécurité de la somme fixe

Inconvénients :

- Incertitude sur le potentiel de complément de la subvention sur la durée
- Absence de visibilité au long terme et donc de la durée de l'expérimentation

Conclusion des réactions :

Le nombre de participants affecte l'expérimentation, tout comme le profil socio-économique des membres. Au sein du Couserans, un fort taux de revenus précaires est observé. Différents exemples sont mentionnés, comme Cadenet qui ne cotise pas, mais qui dépend des subventions, ou au contraire Clermont-Ferrand qui ne repose pas sur les subventions, mais dont l'enveloppe n'est que de 40€. La problématique est donc de convenir de règles ensemble sur ce qui est juste ou pas. Un retour bref est donné sur les grilles et les démarches pour calculer les cotisations, avec une grille incitative par type de foyer à Lyon, ou encore à Montpellier, qui se base sur trois critères (le reste à vivre, le revenu, et le budget alloué à l'alimentation). Certains travaillent aussi sur le coefficient familial.

Enfin, l'équilibre des caisses en général est difficile à trouver. Des problématiques persistent, et sont intimement liées à la cotisation :

Travaille-t-on sur la confiance ou bien un justificatif est nécessaire ?

Comment intégrer les riches ?

Comment intègre-t-on la taille du foyer dans le montant d'allocation ?

7. CLÔTURE

Un point est fait sur la composition des GT. La création du GT cotisation a lieu. Il est rappelé que le rôle des GT n'est pas de prendre des décisions, mais plutôt d'avoir un rôle de technicien afin de faciliter la vie des réunions du Comité. Un rappel est donné concernant la réunion informelle, et deux personnes se chargent d'organiser la prochaines (Transito et Olivia).